

CONSEIL SYNDICAL
 20 décembre 2017
Compte-rendu

Ordre du jour

a- CDRA

- Décision modificative pour la régularisation des crédits budgétaires affectés aux charges exceptionnelles

Conseillers syndicaux présents : Mesdames, Messieurs, FEUILLET Marcel, GIROUD Christian, MOLINA Adolphe, JOANNON Gérald, POMMET Gilbert, TOULEMONDE Thiery.

En l'absence de quorum le 13 décembre dernier, Le Président ouvre la séance à 17h30.

1. CDRA

M. le président rappelle qu'il s'agit de modifier le budget du CDRA. Les crédits budgétaires non pas prévus les « titres annulés sur les exercices antérieurs » la ligne n'est pas créée pour le budget CDRA, en raison il convient de modifier le dit budget et de faire un mouvement de crédit pour le rectifier.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-62871– A la collectivité de rattachement	1875,00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1875,00 €	
D- 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1875,00€
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles		1875,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	1875,00 €	1875,00€

LE CONSEIL SYNDICAL :

- Approuve la régularisation de budget CDRA
- ADOPTÉ à : 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Le Président clôt la séance à 18 H.